

À Pantin le 20 novembre 2019

**Contribution Solidaires Finances Publiques DVNI
sur la démarche de contractualisation**

Sur les réformes en cours dans la Fonction Publique, ainsi qu'à la DGFIP en particulier :

Nous sommes au préalable pour une véritable revalorisation des carrières et une reconnaissance pécuniaire du travail des agents de la DGFIP qui voient s'effriter avec les années leur pouvoir d'achat.

Nous sommes fermement opposés aux réformes en cours ou récentes (fonction publique, nouveau réseau de proximité, règles de gestion, restrictions constrictions aux concours, leurs modalités d'organisation, les modalités de sélection, de formation initiale...), notamment **toute démarche de contractualisation**.

En effet, la DGFIP – comme toute administration – exerce une mission de Service Public. À cet égard, elle devrait avoir les moyens d'exercer toutes ses missions, dans l'intérêt général.

Vous n'apprendrez sûrement rien ! Bon nombre de nos réflexions sont patiemment régulièrement répétées... mais parce que nous sommes d'abord attachés à notre mission, nous critiquons, nous proposons !

Sur la démarche de contractualisation :

Tout d'abord nous ne comprenons pas la logique de la démarche de contractualisation. Elle nous semble être une aberration... la contractualisation suppose qu'il y ait deux personnes juridiques distincte. Or en l'espèce il n'y a qu'une seule personne juridique l'État. Nous agents, avons de plus en plus de mal à comprendre cette altérité.

Sur notre démarche :

Ces quelques réflexions et proposition sont axées sur notre métier, le contrôle fiscal. Elles porteront également sur ce que les agents du CF vivent au quotidien de leurs missions.

Des éléments de diagnostic et des actions prioritaires.

Sur les bases de données :

– **Nous travaillons sur des bases de données incomplètes :**

L'ISF a été supprimé et remplacé par un impôt sur le patrimoine immobilier, l'IFI. Ce faisant, la suppression de la déclaration d'ISF et par voie de conséquence **la perte d'informations patrimoniales qu'elle contenait, n'a été remplacé par rien**. Les états patrimoniaux de valeurs mobilières ne se trouveront pas sur Facebook !

Par ailleurs, **la suppression des obligations d'enregistrement des actes juridiques nous coupera de la partie événementielle de la vie des entreprises et de l'analyse de ces actes.**

Les pôles enregistrement n'ont plus les effectifs et le temps suffisant pour scanner les actes non télétransmis – qui ne se trouveront plus dans BNDP !

– **Nous perdons des informations**

L'archivage des déclarations de résultat sur ADELIE pose question, quant à l'exploitation des données par la MRV.

– **Nous compilons des bases de données erronées**

Lorsque les redevables professionnels télédéclarent en EDI TDFC ou en EFI, il n'y a pratiquement aucun contrôle. Les contrôles de cohérence se bornent à la date de clôture au régime déclaré et à la R-OBF.

Plus de contrôle doivent être effectués en amont des télédéclarations des contribuables. Ils devraient être alertés des incohérences de leurs déclarations plus en amont et recevoir des alertes lorsqu'une case renseignée pose question (erreur de report ou information nouvelle non cohérente).

Bien évidemment, il est très difficile de contrôler la cohérence des déclarations simplifiées...

– **Des sources d'information disparates et éclatées**

En matière d'échanges informatiques, si l'échange automatisé est une excellente chose les agents ne savent plus d'où part et où arrive l'information.

– **Le data mining est inadapté en l'état actuel**

Comment penser que l'on peut uniformiser des requêtes, qui soient identique à la Seine-Saint-Denis ou à l'Alsace, alors même qu'ils ont des tissus économiques différents ? Ces outils doivent être adaptés ou revus par des interventions humaines.

Sur les habilitations (compétence nationale, départementale, régionale, droit de suite sont d'un autre âge) :

A titre d'exemple, nous remarquons que lors des contrôles d'IDL et notamment en TF, le service vérificateur perd beaucoup de temps à collecter les relevés de propriété, compilées dans VISU DGFIP (ex VIS DGI), **parce qu'il n'existe aucune base de donnée nationale et que la DVNI n'a pas accès aux Cds de chacun des départements de France et de Navarre.**

Sur l'alourdissement de la procédure de vérification :

– **Entre opposition larvée...**

Dans de trop nombreuses sociétés (souvent les plus importantes), le contrôle est particulièrement long et alourdi par des délais de réponse de plus en plus longs. **Les sanctions à la disposition de l'administration sont inadaptés, voire inutilisables.** C'est le cas par exemple des manquements aux obligations de comptabilité informatique (FEC non conforme). À cet égard nous réclamons la mise en œuvre d'amende dissuasive forfaitaire (mais qui pourrait tenir compte de la taille de l'entreprise)

Le service vérificateur passe de plus en plus de temps à collecter des données ou à recueillir des informations qui devraient être immédiatement disponibles, archivées et présentes. Un dossier de contrôle devrait être préparé et disponible pour les équipes de contrôle à l'instar de ce qui se fait pour les commissaires aux comptes.

Le service vérificateur passe énormément de temps et d'énergie à formuler des questionnaires qui ne servent qu'à obtenir que des informations parcellaires.

– ... et la confiance

La mise en œuvre de la relation de confiance avec les entreprises ne peut pas se décréter. Elle suppose une connaissance mutuelle. En effet, la méfiance, lors des contrôles est souvent partagée...

Par exemple la Garantie Fiscale – lorsqu'elle est accordée dans un groupe – doit l'être pour tout le groupe, si le process faisant l'objet de la Garantie est groupe. Le service vérificateur aura du mal à justifier devant le juge, que dans un cas le service rectifie et dans l'autre non, pour les mêmes faits.

Les entreprises doivent pouvoir accéder à des réponses claires, précises qui les éclaire juridiquement, et pas uniquement en relation de confiance

C'est pourquoi nous réclamons depuis des années mise en place d'une doctrine administrative à l'international qui explicite la position de notre administration vis-à-vis des règles OCDE (nos homologues produisent énormément de documentation (États-Unis, Australian Tax Office).

Dans le même temps, nos sociétés ne disposent que du guide des prix de transfert...

En matière de relation de confiance, la majorité des vérificateurs le savent, les difficultés surviendront dans les années qui viennent – lorsque le service vérificateur ou les services juridiques des groupes – réexamineront les Garanties accordées. Nos interlocuteurs voudront se prévaloir de prises de position adoptée dans une de leurs structures mais qui du fait du contexte ne le sera pas dans une autre (du fait de la volumétrie des données, de l'organisation...)

Nous ne sommes pas loin de penser qu'il faudrait un traitement séparé des entreprises (notre fiscalité mériterait 2 CGI un pour les TPE/PME et un second pour les ETI et Grands groupes)

Sur la fiscalité :

Depuis plusieurs années, nous entendons parler de « *simplifications* ». La question que nous nous posons : est-ce qu'une fiscalité plus simple serait plus juste ?!

Si toutes les fiscalités du monde sont complexes, c'est justement parce que les montages d'évitement se sont complexifiés. Et le législateur a toujours plusieurs trains de retard ! **Nous n'aurons jamais d'avance sur les fraudeurs si nous ne nous réfléchissons pas intelligemment et en amont sur les failles législatives ! Tant que la loi ne sera pas mieux rédigée, il y aura des failles... Et nous continuerons à perdre des contentieux majeurs !**

Sur la « tâchisation » ou segmentation des tâches :

L'entrée du numérique dans notre administration s'est traduite par un morcellement et une taylorisation des tâches, qui a rendu l'exploitation des données fastidieuse, inintéressante et qui ne permet pas un enrichissement pourtant indispensable. Cela a découragé les personnes les plus motivées. Et par voie de conséquence, s'est produite une perte de technicité des agents qui n'ont plus une vision globale des tâches.

Nous devrions réfléchir à une nouvelle façon d'exercer nos métiers et d'exploiter les données, permettant de sauvegarder notre technicité et de dégager du temps aux agents pour enrichir leurs connaissances.

Sur la dette informatique :

L'informatique accuse une dette technique. Nous avons un matériel informatique inadapté, pas assez puissant, des applicatifs inadaptés... Nous devrions avoir accès à des marchés informatiques

spécifique au CF des grandes entreprises et **nous n’entrevoions pas d’éclaircie avec ce que nous apercevons du projet PILAT...**

Sur le partage d’expérience :

Le contrôle fiscal repose en grande partie sur la transmission d’expériences. Les nouvelles modalités d’organisation du travail physique ne sont pas les bonnes orientations. Tous les salarié.e.s des entreprises qui travaillent aujourd’hui en « *desk sharing* » ou en télé travail font le même constat : **une coupure des équipes qui empêche la transmission.**

Nous devons au contraire renforcer le travail en équipe, créer des équipes de soutien au vérificateur, qui doit rester polyvalent, mais qui doit avoir un interlocuteur pour appuyer son action (à l’instar de la direction juridique de la DVNI)

Les services du contentieux doivent pouvoir accéder à une information mutualisée et travailler avec les équipes de contrôle plus en amont afin de prévenir le manque d’éléments collectés pour la défense d’un dossier.

Le service vérificateur a besoin d’une Direction qui assiste les équipes de contrôle en mutualisation, d’outils de retour sur la programmation.

En effet, les PCE n’ont pas de retour sur les résultats des dossiers engagés), manquent d’outils (pas d’accès internet pour les PCE de PARIS...)

Sur les outils juridiques :

Notre administration ne dispose pas des outils juridiques adaptés. Nos outils juridiques doivent être évalués en rapport avec le constat dressé (Ex : Y a-t-il moins de rectification en présence d’un centre de gestion ou d’un tiers certificateur ?). L’Allemagne a un délai de prescription allongé par les contrôles.

Sur la Documentation économique guide sectorielle et FIT :

Des guides méthodologiques et sectoriels doivent revoir le jour dans notre administration. La disparition des guides sectoriels et des fiches d’information de la DNEF n’a été remplacé par rien. Elle a laissé un grand vide pour bon nombre de vérificateurs qui doivent découvrir à chaque fois une nouvelle activité.

Une administration au service de l’économie :

L’administration britannique (HMRC) a des formateurs d’entrepreneurs, qui forment les chefs d’entreprise aux attentes de l’administration fiscale en matière déclarative, soit en créant des modules d’e-formation, soit par des formations animées avec plusieurs objectifs : la vie de l’entreprise, que faire quand on grossit, quelles sont les attentes en matière de déclarations de TVA...

Notre administration a fait beaucoup de progrès notamment en matière d’accompagnement des autos entrepreneurs... cependant beaucoup de progrès restent à faire. Les formations existantes sont assurées par les chambres consulaires.

En conclusion :

Il y a donc deux voies parallèles à suivre :

- **l’accompagnement des agents du contrôle fiscal dans leurs missions,**
- **l’accompagnement des entrepreneurs et des entreprises,**

Ces voies peuvent se rejoindre, mais pourquoi vouloir les faire coïncider ? Ce n'est en tout état de cause pas le travail du vérificateur.

Enfin, vous l'aurez compris, il n'apparaît pas tenable de traiter les très grandes entreprises comme les plus petites, mais ce que dont nous pouvons aujourd'hui témoigner, c'est que les très grandes entreprises sont beaucoup plus vite accompagnées par notre administration que les petites.

Notre administration doit cesser de prendre les mauvaises voies.